

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 décembre 2025

Date de convocation : 28/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 décembre 2025 à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 13

Votants : 13

Absents : 2

Dont absent excusé : 1

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moïse, LECOSSOIS Stéphanie, MACE Dominique, LECOURT Sophie, LEFEBVRE Arnaud, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, ANQUETIL Stéphanie, LAMY Eric SOUDAIS Chantal, LECOUTEUX Anne-Marie

Etaient absents excusés : DELLIER Anthony

Etaient absents : REINHOLD David

Madame Lecossois Stéphanie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

30 - Délibération pour l'autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget 2026

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de Fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025, répartis comme suit :

	2025	2026
Chapitre 21	214 129 € 00	53 532 € 25
Chapitre 23	59 460 € 21	14 865 € 05

Sans les restes a réalisés

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, LECOSSOIS Stéphanie

Le Maire, MACE Dominique



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 décembre 2025

Date de convocation : 28/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 décembre 2025 à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 13

Votants : 13

Absents : 2

Dont absent excusé : 1

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moïse, LECOSSOIS Stéphanie, MACE Dominique, LECOURT Sophie, LEFEBVRE Arnaud, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, ANQUETIL Stephanie, LAMY Eric SOUDAIS Chantal, LECOUTEUX Anne-Marie

Etaient absents excusés : DELLIER Anthony

Etaient absents : REINHOLD David

Madame Lecossois Stéphanie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

31 – Délibération pour le prix des bons d'achats des ainés 2025.

Monsieur le maire rappelle qu'en 2024, la somme de 35 euros par personne avait été votée pour les ainés ne participant pas au repas.

Pour l'année 2025, le conseil municipal décide d'attribuer un bon d'achat de 35 euros par personne.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, LECOSSOIS Stéphanie

Le Maire, MACE Dominique



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 décembre 2025

Date de convocation : 28/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 décembre 2025 à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 13

Votants : 13

Absents : 2

Dont absent excusé : 1

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moïse, LECOSSOIS Stéphanie, MACE Dominique, LE COURT Sophie, LEFEBVRE Arnaud, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, ANQUETIL Stéphanie, LAMY Eric SOUDAIS Chantal, LECOUTEUX Anne-Marie

Etaient absents excusés : DELLIER Anthony

Etaient absents : REINHOLD David

Madame Lecossois Stéphanie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

32 – Décision modificative n°1 :

Il est exposé au conseil municipal qu'un ajustement budgétaire de fin d'année est nécessaire.
Pour rappel, le budget a été voté aux chapitres.

N° DM	Date	Objet	Montant
1	04/12/2025	FONCTIONNEMENT & INVESTISSEMENT	
		023 - Virement à la section d'investissement	-1 256,00
		6450 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	10 202,00
		681 - Dot aux amort.&aux provisions-charges de fonct.	46,00
		TOTAL FONCTIONNEMENT	8 992,00
		TOTAL DEPENSES	8 992,00
		6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	8 646,00
		6459 - Remb. sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance	-2 835,00
		6479 - Remb. sur autres charges sociales	1 515,00
		757341 - Communes membres du GFP	1 666,00
		75883 - Autres	-90 000,00
		7751 - Produit des cessions d'immobilisations (hors ASA)	90 000,00
		TOTAL FONCTIONNEMENT	8 992,00
		021 - Virement de la section de fonctionnement	-1 256,00
		10222 - FCTVA	-1 240,00
		10226 - Taxe d'aménagement	2 496,00
		TOTAL INVESTISSEMENT	0,00
		TOTAL RECETTES	8 992,00
		TOTAL GENERAL DES DEPENSES	8 992,00
		TOTAL GENERAL DES RECETTES	8 992,00

A l'humanité, le conseil municipal adopte cette décision modificative.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, LECOSSOIS Stéphanie

Le Maire, MACE Dominique



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 décembre 2025

Date de convocation : 28/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 décembre 2025 à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 13

Votants : 13

Absents : 2

Dont absent excusé : 1

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moïse, LECOSSOIS Stéphanie, MACE Dominique, LECOURT Sophie, LEFEBVRE Arnaud, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, ANQUETIL Stephanie, LAMY Eric SOUDAIS Chantal, LECOUTEUX Anne-Marie

Etaient absents excusés : DELLIER Anthony

Etaient absents : REINHOLD David

Madame Lecossois Stéphanie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

33 – commissions « œuvres sociales » - aide exceptionnelle

Pour rappel, le CCAS communal a été dissout le 31 décembre 2023. Le conseil municipal a donc créé à compter du 01 Janvier 2024 une commission « œuvres sociales ».

A ce jour, une famille de la commune à solliciter l'aide de la commission « œuvres sociales » pour financer un voyage scolaire à Londres en Angleterre.

Le reste à charge pour la famille est de 350 euros.

La commission « œuvres sociales » c'est donc réuni le 01 décembre 2025 sous la présidence de Monsieur le maire afin de discuter de cette aide exceptionnelle et de l'accordée ou non. Les membres de la commission « œuvres sociales » ont décidé de fixer l'aide à 300 euros.

Le conseil municipal décide de suivre le vote de la commission à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, LECOSSOIS Stéphanie

Le Maire, MACE Dominique

